



CENTRE[®]
PÉDAGOGIQUE

Permettre à chacun
de donner le meilleur de lui même

Ecole des Métiers de la Santé et du Social

Établissement
Indépendant
d'Enseignement
et de Formation
Professionnelle

Préparation
aux concours
paramédicaux



CAP
Accompagnant
Éducatif
Petite Enfance
Remplace le CAP
Petite Enfance

Préparation
aux concours
sociaux



www.centrepedagogique.fr
agence38@centrepedagogique.fr

5 place Hubert Dubedout
38000 Grenoble

04.38.86.16.91





98 % de réussite : la meilleure formation pour réussir son CAP AE Petite Enfance !

En 2017 le CAP Petite enfance s'appelle désormais le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Nos résultats parlent d'eux-mêmes :

- 98 % de réussite au Cap Petite Enfance depuis des années
- 98% de nos étudiants qui obtiennent leur diplôme continuent leurs études ou sont en poste dès la 1^{ère} année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Témoignage



Sarah Chapentier



★★★★★ il y a 2 mois

Durant mes deux ans de formation en Cap Petite Enfance, j'ai trouvé les cours très intéressants surtout les professeurs étaient très sympas. Je conseille ceux qui voudraient faire une formation en alternance, allez vous former au Centre Pédagogique.

Sarah C.

Le 21 Juin 2017

Vous serez très bien préparé(e) :

- pour réussir les examens du CAP AE Petite Enfance
- pour trouver un emploi dans l'année qui suit
- pour continuer vos études si vous le souhaitez



www.centrepedagogique.fr
agence38@centrepedagogique.fr

5 place Hubert Dubedout
38000 Grenoble

04.38.86.16.91





1 ou 2 ans d'études pour obtenir le CAP Petite Enfance

- Le Centre Pédagogique est inscrit au Répertoire National des Établissements de chaque académie.

- Le CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance est un diplôme de niveau V délivré par l'Education Nationale.

- Les étudiants inscrits au Centre Pédagogique peuvent préparer leur diplôme en 1 ou 2 années scolaires : les personnes âgées d'au moins 17 ans à la rentrée scolaire et titulaires d'un autre diplôme de niveau V ou d'un diplôme de niveau IV peuvent être présentées aux épreuves dès la première année sous réserve d'en avoir informé le centre de formation au plus tard le 31 octobre, délai de rigueur fixé par le Rectorat pour l'inscription aux épreuves.



Notre méthode : une formation en alternance de haut niveau et exigeante.



L'alternance facilite la transition du monde de l'enseignement vers celui de la réalité.

Le rythme d'étude est de 2 jours de cours en centre de formation sur Grenoble et de 3 jours en stage dans les lieux qui vous conviennent.

Les bénéfices de l'alternance sont nombreux et déterminants :

- Valider son projet professionnel sans perdre une année et éventuellement envisager une poursuite de vos études dans le secteur petite enfance.
- Se confronter aux conditions réelles d'exercice de la profession.
- Acquérir la maturité d'esprit des professionnels.
- Conforter sa confiance en soi et sa détermination.

Important : Pendant vos stages, un formateur du Centre Pédagogique effectue le suivi personnalisé de votre progression directement auprès de la structure qui vous accueille, et à l'issue de chaque stage un tuteur nommé par la structure établit une évaluation et un rapport de stage écrit.



Des cours de haut niveau avec des professeurs qui ne sont pas virtuels.



Les cours du Centre Pédagogique répondent aux exigences des épreuves que vous allez présenter :

- Des cours de français pour être à l'aise aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.
- Des cours de sciences médicosociales.
- Des cours de mathématiques appliquées et de biologie pour réussir les épreuves professionnelles.
- Des TP et des TD animés par des professionnels : cuisine, puériculture, services à l'utilisateur...
- Environ 560 heures de stage dont 8 semaines en temps plein par année scolaire.
- Des entraînements, des ateliers professionnels et des simulations d'épreuve toute l'année.
- Des contrôles continus, des examens blancs écrits et pratiques toute l'année pour vous permettre de progresser.
- Des cours d'histoire-géographie et de physique-chimie pour les étudiants qui doivent passer les épreuves générales.





Les débouchés et la poursuite des études

■ Objectifs et débouchés après un CAP Petite Enfance :

Ce nouveau CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (anciennement CAP Petite Enfance) est un diplôme permettant d'exercer un métier dans trois types de lieux d'accueil Petite Enfance :

- les EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) : crèches, haltes-garderies...
- les écoles maternelles,
- les domiciles privés (parents ou assistante maternelle, ou éventuellement une Maison d'Assistante Maternelles – MAM).

■ Poursuites après le CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance :

Être titulaire du CAP AEPE permet également d'accéder aux épreuves d'admission pour les concours d'entrée en IFAS (aide-soignant) ou IFAP (auxiliaire de puériculture), au concours d'ATSEM en école maternelle.





Une équipe de formateurs expérimentés

Une équipe qui rassemble des formateurs spécialisés dans la petite enfance, des professionnels en poste...

Les formateurs du Centre Pédagogique sont spécialisés et expérimentés :

- Éducatrice / Éducateur de Jeunes Enfants
- Éducatrice / Éducateur Spécialisé
- Auxiliaire de puériculture
- Diététicienne / Diététicien DE
- Infirmière / Infirmier DE

Le suivi de chaque élève est effectué régulièrement en stage par le formateur référent, et la Direction du Centre maintient un lien constant avec les établissements d'accueil. Chaque élève bénéficie d'un encadrement personnalisé en cours comme en stage, ce qui lui permet de développer ses compétences professionnelles tout en progressant dans les disciplines théoriques indispensables.





Les financements possibles

1. LE FINANCEMENT A TITRE INDIVIDUEL

Par mensualisation sur 10 mois par année scolaire, soit 10 à 20 mensualités, de septembre à juin chaque année. L'intégralité des chèques représentant une année de scolarité doit être remise lors de l'inscription. Les dates d'encaissements différés sont au choix de l'émetteur. Pour vous aider à financer les frais de formation, nous vous conseillons de chercher dès maintenant un employeur qui accepterait de vous accueillir pendant toute l'année scolaire avec le statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle.

Tous les établissements publics et privés d'accueil de l'enfant (crèches, écoles maternelles,...) peuvent être intéressés par votre candidature.

- Le stagiaire rémunéré peut rester sur le même lieu de stage pendant une année scolaire pleine, dont 6 semaines à temps plein et 25 semaines à temps partiel (3 jours par semaine). Sa présence régulière dans la structure lui permet d'acquérir rapidement une vraie compétence, il représente donc une réelle valeur ajoutée pour l'employeur.

-La rémunération du stagiaire est exonérée de toutes charges sociales si elle est inférieure ou égale au plafond fixé par l'Etat pour un temps plein. Sauf dispositions contraires à venir, la structure d'accueil demeure libre de fixer la rémunération horaire du stagiaire qui ne peut être inférieure à 3,75 € dès lors que le stage dépasse l'équivalent de 8 semaines consécutives en temps plein.

2. LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus, ou de plus de 26 ans inscrits au Pôle Emploi, peuvent chercher un employeur qui accepterait de les embaucher en CDD sous contrat de professionnalisation. Ils seront ainsi rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau initial de formation, et les frais de formation (8.50 €/h de cours en centre) seront pris en charge par l'organisme paritaire dont dépend l'employeur.

3. LE CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION

Il concerne les salariés en poste, avec accord de leur employeur ou ayant quitté leur emploi, sous condition d'ancienneté. Il peut être pris en temps partiel ou en temps plein. Tous les frais de formation (8.50 €/h de cours en centre) et la rémunération sont pris en charge par l'OPCA pendant le temps de formation.

4. LE STATUT DE DEMANDEUR D'EMPLOI

L'éventualité d'une prise en charge par le Pôle Emploi doit être envisagée au plus tard le 15 avril de l'année d'inscription. Un dossier spécifique est constitué dans ce but par le Centre de formation sur demande du candidat ou de son conseiller Pôle Emploi. Il contient le devis, le programme et le calendrier de formation. Le tarif horaire appliqué est de 8.50 €, soit un devis théorique de 3315 € par an pour 390 heures de présence en formation.





Qui sommes – nous ?

Un organisme de formation et d'enseignement reconnu

- Certification qualité NF Formation en cours.
- Des résultats souvent supérieurs à 90% de réussite.
- Des centaines de stagiaires suivis chaque année.
- Chaque Centre Pédagogique est déclaré auprès du rectorat de son Académie pour les formations diplômantes qu'il propose (CAP, BTS).
- Nous proposons une préparation aux concours paramédicaux et sociaux.

